

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 10 septembre 2026

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Date de la convocation
04.09.2026
Date d'affichage
04.09.2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 septembre à 19 heures,
le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. Laurent TRONCHET, Maire.

Présents : M. TRONCHET Laurent, Mme MOUTTON Christine, M.
BAUMSTARK Jean, Mme CHRISTINAZ Élodie, M. Robert DENERIAZ,
Mme SAARBACH Claire, M. AVANTHAY David, Mme CARMONA
Magali, Mme DÉNARIÉ Maëva, M. BAQUET Loris,

Excusés :

M BOUCHER Benoit qui donne pouvoir à Mme Christine MOUTTON
Mme CLÉNET Caroline qui donne pouvoir à M. BAQUET Loris
Mme FALCONNET-CLAVEL Lydie
Mme Magalie ANTHOINE.
Mme Stéphanie BOSSE.

A été nommée secrétaire de séance : M. BAQUET Loris

Délibération n° 2026.89

Objet de la délibération

**APPROBATION DU MODÈLE DE CONVENTION TYPE A CONCLURE
AVEC LES PROPRIÉTAIRES CONCERNÉS PAR L'AMÉNAGEMENT,
L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN D'UN ITINÉRAIRE DE
PROMENADE THÉMATISÉ**

Dans le cadre de sa politique de diversification des activités touristiques, la commune de Morillon a souhaité développer un sentier thématique piéton accessible au public à l'année et permettant de mettre en valeur le patrimoine autour du village et de la station de Morillon dont le nom est « Petites Chroniques en étage ».

Ce projet emprunte un itinéraire déjà existant, reliant la station des Esserts au village, et inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). L'ouverture au public de cet itinéraire s'exerce dans les conditions prévues par les dispositions et autorisations qui lui sont applicables. Etant précisé que la compétence relative à la gestion des chemins de randonnée relève de la Communauté de communes des Montagnes du Giffre.

Ce sentier thématique sera structuré en plusieurs étapes, constituées de petits jeux et d'aménagements mettant en valeur des éléments de l'histoire et du paysage de la commune.

Considérant que certaines de ces étapes se situent sur des parcelles privées et nécessitent de disposer d'un accord avec les propriétaires fonciers des parcelles sur lesquelles sont prévues l'installation de ces équipements ludiques. Considérant ainsi que le modèle de convention-type soumis au vote du Conseil municipal concerne l'aménagement, l'installation et

l'entretien d'installations ludiques et pédagogique à chaque étape de l'itinéraire de promenade thématique qui se situe sur du foncier appartenant à un ou plusieurs propriétaires privés, qu'il soit une personne physique ou morale ;

Considérant que les principales dispositions de cette convention sont les suivantes :

- Mise à disposition gratuite au profit de la Commune du foncier concerné, pour une durée des six (6) ans, renouvelable par tacite reconduction, et sans contrepartie financière au bénéfice des propriétaires ;
- Réalisation des travaux d'aménagement, d'installation et d'entretien sur l'itinéraire de promenade thématique par la Commune ;
- Transfert de la responsabilité des installations et des aménagements à la Commune.

Considérant que le modèle de convention type sera proposé aux différents propriétaires fonciers concernés par les installations prévues dans le cadre du sentier de promenade thématique ;

Considérant qu'il fera l'objet d'une adaptation en précisant les références cadastrales pour chaque compte foncier privé mais que les modalités d'autorisation demeureront identiques pour tous, telles que détaillées dans le modèle de convention annexé à la présente délibération ;

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'avis de la commission « Affaires touristiques, économie locale, domaine skiable, loisirs » en date 07 septembre 2026 ;

Entendu cet exposé, il est proposé au conseil municipal :

- **DE VALIDER** le modèle de convention type à conclure entre la Commune et les propriétaires privés concernés par les installations et équipements proposés dans le cadre du sentier de promenade thématique dénommé « Petites Chroniques en étage » ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à entrer en discussion avec les propriétaires concernés et à faire toute diligence en vue d'aboutir à la conclusion de convention sur la base du modèle-type en vue de l'autorisation d'aménagement, d'installation et d'entretien de l'itinéraire de promenade thématique intitulé « Petites chroniques en étage ».

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,



M. BAQUET Loris



M. Laurent TRONCHET